

# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS  
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89  
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N ° 180 – Le 30 juin 2010

## **Départ en retraite des parents de 3 enfants ayant 15 ans de services. Dans une lettre ouverte aux ministres E.WOERTH et G.TRON, la CFTC demande le report de la date du 13 juillet au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Le gouvernement, dans le cadre du projet de loi de réforme des retraites, a décidé de supprimer cette mesure sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mais il instaure une double peine, car à compter du **13 juillet 2010**, l'article 18 du projet de loi, prévoit que dès cette date, ce sont les règles de retraite en vigueur, prenant en compte la date de naissance du parent qui compteront, et non plus celles de l'année où il a rempli la double condition de nombre d'enfants et de durée de service (voir TAM -TAM 128 du 23 juin « **Le couperet du 13 juillet !** »).

### **LA LETTRE OUVERTE DE LA CFTC**

Paris, le 29 juin 2010

Monsieur Eric WOERTH  
Monsieur Georges TRON  
Ministère du Travail, de la solidarité  
et de la Fonction Publique  
127, rue de Grenelle  
75700 PARIS

## *Lettre Ouverte*

Messieurs les Ministres,

Je vous alerte aujourd'hui au sujet de l'évolution des modalités de départ anticipé à la retraite pour les fonctionnaires parents de trois enfants et ayant 15 ans de service.

En effet, le projet de loi portant réforme des retraites prévoit qu'à partir du 13 juillet 2010, les parents qui n'auront pas déposé leur dossier de retraite seront soumis à un changement crucial. La durée d'assurance exigée passera de 37,5 à 40 annuités pour l'obtention d'une retraite à taux plein, et l'agent se verra appliquer une décote de 5 % par année manquante de cotisation, jusqu'à un plafond de 25 %. Il devrait en résulter une diminution importante du montant de la pension versée chaque mois.

La CFTC est particulièrement inquiète des conséquences de cette mesure appliquée dans la précipitation et qui viendra pénaliser de nombreuses familles qui ne pourront être informées et réagir dans les délais extrêmement restreints qui leur sont imposés.

Aussi, la CFTC vous demande avec force le report de la date du 13 juillet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour que les agents de la Fonction publique ayant élevé 3 enfants puissent prendre leur retraite en toute connaissance de cause.

Confiants dans les suites que vous donnerez à cette demande, nous vous prions de croire, Messieurs les Ministres, à l'assurance de notre haute considération.



**Jacques VOISIN**  
Président